



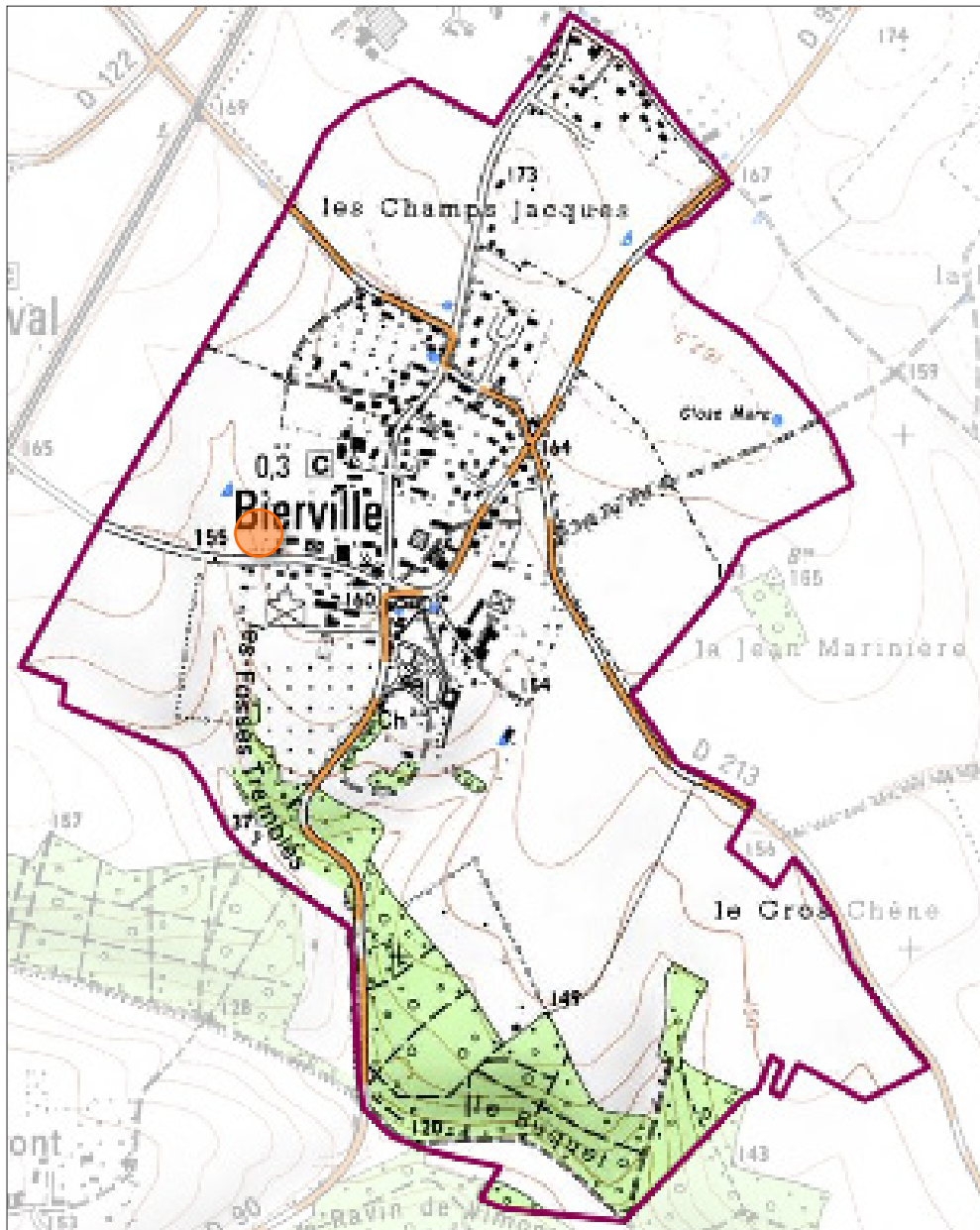
Commune de Bierville

Révision du POS en PLU Orientations d'aménagement et de programmation


Projet approuvé - novembre 2018

pièce n°5





parcelle objet de l'OAP

 localisation de la parcelle sur fond IGN

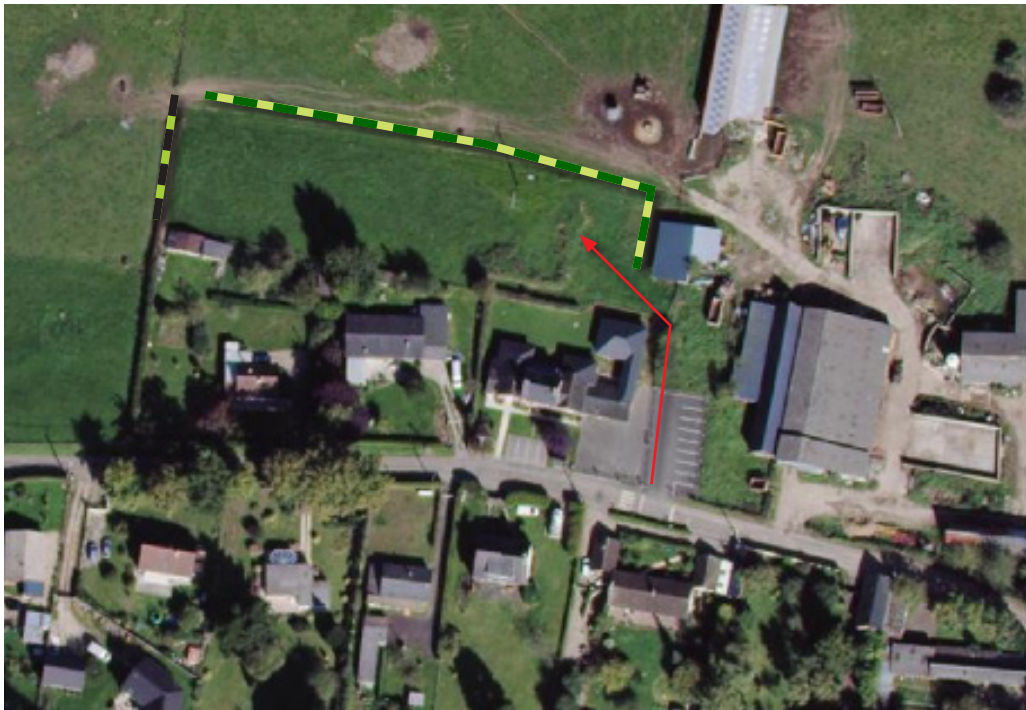
Localisation du secteur de l'OAP

Parcelle concernée

Une seule parcelle est concernée par une OAP. Il s'agit d'une parcelle située à l'arrière de l'ensemble formé par la mairie et le groupe scolaire.

Cette parcelle s'inscrit dans la continuité de la zone U. Elle est bordée au nord et à l'ouest par une zone agricole et au sud par une zone construite.

Cette parcelle est destinée à un équipement communal mixte.



Les préconisations

- Préserver dans la mesure du possible les haies existantes en particulier celle qui marque la limite à l'ouest. Gérer la limite nord avec des plantations type haies de charmille plantées ou non sur talus.
- Favoriser une gestion douce des eaux de ruissellement. Pour cela les voiries pourront s'accompagner de fossés drainants.
- Favoriser une végétalisation de la parcelle avec des essences caractéristiques du secteur par exemple des arbres fruitiers, des hêtres, charmes ou frênes.
- Favoriser une implantation qui favorise l'ensoleillement du bâtiment.
- Gérer la limite avec la zone U avec des végétaux de qualité afin de favoriser l'intégration du bâtiment.
- Limiter le nombre d'accès. Privilégier l'accès existant par le parking de l'école.

Exemple de traitement des limites

